

# COMPTE-RENDU

## de la séance du Conseil Municipal

### du mardi 09 avril 2019 à 18 h 15

L'an deux mille dix neuf et le neuf du mois d'avril, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

**PRESENTS** : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Jocelyne Dupuy, Gilbert De Sacramento, Jean-Paul Foncel, Alain Metge, Yves Micas, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

**PROCURATION**

**EXCUSÉS** :

**ABSENTS** : Romain Nunez et Paul Rogalle

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Gilbert De Sacramento** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ Approbation

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du mardi 19 mars 2019 à 18 h 15. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ DELIBERATIONS

**N° 2019-30** : Affectation du résultat budget général : 299 263,46 €

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter comme suit :

- 49 263,46 € reporté en recette de fonctionnement (c/002).
- 250 000 € en réserve d'investissement (c/1068)

**N° 2019-31** : Approbation compte de gestion – Budget Général

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

**N° 2019-32** : Budget primitif budget général

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019

**N° 2019-33** : Taux des 3 taxes

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % le produit fiscal 2019 soit 328 375 € €

TH : 12.14 % – TF : 14.45 % – TFNB : 71.64 %

**N° 2019-34** : Subventions aux associations

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission « communication, animation, relations aux associations » sous réserve des dossiers complets.

**N° 2019-35** : Cession chemin des Scoutets (voie verte goudronnée)

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte la cession par le Département de l'Ariège après remise en état de la voirie et du petit pont

**N° 2019-36** : Eclairage public de la traverse devis SDE09 estimé à 51 190 €

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal valide le devis et demande d'étaler ce projet sur 2 tranches.

**N° 2019-37** : Location parcelle antennes relais (TNT) à Sté Patrimoine Valocôme

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal ajourne le dossier et demande de contacter le locataire actuel pour réviser le montant de la location

**N° 2019-38** : Reprise concession cimetière 3 m<sup>2</sup> (165 € en 2014 – durée 50 ans)

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte de reprendre la concession 148,50 € correspondant à 165,00 € / 50 ans x 45 ans

**N° 2019-39** : Reprise BT P33 « OPD HLM » sur P37 « COUCUT » : 100 000 € financés à 100 % par le SDE 09 retenue programme FACE 2017

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal valide l'inscription au programme FACE Tr A/B 2017

**N° 2019-40** : Participation au Fonds Unique Habitat 2019

*13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal propose au BP 2019 la somme de 1 275 €

#### ➤ DIVERS

- Jardin hospice :
  - pas d'avenant au bail pour le cabanon. Démolir la partie qui menace de tomber, revoir le locataire pour le devenir de ce cabanon.
  - Sceller les pierres des marches
- Panneau information lumineux : à inclure dans le projet de traverse (prévoir les gaines électriques)
- Apéritif 8 mai : une journée « portes ouvertes » étant prévue à la caserne des pompiers, finaliser l'organisation avec le Chef de Corps des sapeurs pompiers
- Mille clubs : coût trop important pour sa rénovation. Reprendre contact avec l'entreprise Martinez pour étudier le prix de cession de son terrain
- Traditionnelle « carréjade » du 1<sup>er</sup> mai : demander à 117 animations jeunes de sensibiliser les jeunes sur cette tradition, prendre un arrêté et contacter la gendarmerie et les gardes communaux pour la surveillance nocturne

La séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,  
Alain METGE

